

# BILAN DE LA CGT de 2019 à 2022

*La CGT du CD 87, un syndicat pour tous*

-  Proche
-  Efficace
-  Solidaire



## IMPORTANT :

Dans ce document, nous vous proposons de faire l'inventaire des avancées que la CGT a obtenu pour vous lors des comités techniques au cours de notre mandat syndical (de 2019 à 2022).

Pour que **les informations soient vérifiables** et pour être le plus transparent possible, nous vous avons produit dans ce document tous les courriers adressés au Président avec les propositions des sujets que la CGT souhaitait porter à l'ordre du jour des différents Comités techniques.

Pour les autres avancées obtenues par la CGT, vous trouverez sur notre blog tous les éléments nécessaires.

*Ils sont consultables sur le blog dans « Bilan CGT 2019 à 2020 ».*

## SOMMAIRE :

### 1. Différents Comités Techniques (CT) :

- Comité Technique du 22 janvier 2019 (page 3) ;
- Comité Technique du 4 juin 2019 (page 4) ;
- Comité Technique du 21 janvier 2020 (page 5) ;
- Comité Technique du 2 juin 2020 (page 6) ;
- Comité Technique du 6 octobre 2020 (page 7 & 8) ;
- Comité Technique du 19 janvier 2021 (page 9 & 10) ;
- Comité Technique du 4 mai 2021 (page 11) ;
- Comité Technique du 5 octobre 2021 (page 12 & 13) ;
- Comité Technique du 18 janvier 2022 (page 14 & 15) ;
- Comité Technique du 7 juin 2022 (16 & 17).

2. La prime des 1607 heures (page 18).

3. L'agenda social (page 18).

4. L'égalité entre les femmes et les hommes (page 18).

5. Le télétravail et son institutionnalisation (page 18).

6. Le questionnaire RPS et QVT (page 19).

7. Victoire juridique (page 19).

8. Victoire électorale CNRACL (page 19).

## UNE METHODE :

**Au Conseil départemental de la Haute-Vienne la CGT a privilégié la méthode du dialogue plutôt que d'être systématiquement en opposition avec l'administration.**

Pour dialoguer il faut :

- Etre force de propositions ;
- Travailler ses dossiers ;
- Etre cohérent ;
- Consulter les agents ;
- Etre respectueux.

Nous nous sommes astreint à respecter ces règles. C'est aussi pour ces raisons qu'aujourd'hui nous pouvons vous proposer en toute humilité un bilan positif.

Ce document vous permettra de juger de notre engagement en tant qu'organisation syndicale représentative.

Le 8 décembre 2022 vous allez être amené à désigner le syndicat qui vous représentera pour les 4 ans à venir.

Si à l'issue du scrutin, vous permettez à la CGT de devenir la première organisation syndicale, non seulement vous renforcerez notre légitimité auprès de l'administration mais vous nous désignerez comme l'interlocuteur privilégié.







# SYNDICAT cgt

du Conseil Départemental  
11 rue François Chénieux CS 83112  
87031 LIMOGES CEDEX 1

## Sujets proposés par la CGT au Comité technique du 22 janvier 2019

A Monsieur le Président du Conseil Départemental  
Président du Comité Technique

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous souhaitons inscrire à l'ordre du jour du Comité Technique du 22 janvier 2019, les points suivants :

- Cela fait huit mois que la FULL DEMAT est en place. Au vu des dysfonctionnements qu'elle génère dans tous les services, il nous paraît nécessaire de faire un point. Ces dysfonctionnements ont un impact sur l'organisation du travail, sur les missions des agents départementaux et provoquent de la souffrance au travail,
- La monétisation des comptes épargnes temps dans des conditions exceptionnelles. Il faut étendre la monétisation du compte épargne temps à l'agent qui n'a pas pu reprendre son activité avant son départ à la retraite suite à la maladie ou l'accident ordinaire,
- Le coût du repas dans les cantines des collègues va augmenter de 40 cts d'euro pour les agents. Cela représente une augmentation de 72 euros par agent sur l'année. Dans un contexte difficile, avec l'obligation de manger à la cantine pour la prise en charge du repas, avec la déclaration de celle-ci en avantage en nature, il serait temps d'envisager une solution intermédiaire,
- Nous souhaitons aborder le sujet de la rémunération des agents de maîtrise fonctionnels ainsi que des agents qui vont assurer par intérim les fonctions de l'agent de maîtrise encadrant. Elle n'est pas suffisamment incitative et motivante. Nous souhaitons également aborder la prime de salissure au bénéfice de ces mêmes agents,
- L'action des gilets jaunes met en évidence les difficultés que rencontrent les bas salaires pour faire face à leur quotidien (pour se déplacer, se nourrir convenablement, se soigner). Ces difficultés, de l'avis de tous les observateurs ainsi que des membres du gouvernement sont légitimes. Ce dernier a décidé de mettre la main au portefeuille. Pour ce faire, la fonction publique fait partie des pistes pour réaliser des économies. M. le Président, qu'envisagez-vous pour que vos agents ne soient plus la variable d'ajustement de votre politique locale et nationale. Nous demandons avec insistance que soit ouvert une forme de « Grenelle social » à l'échelle du Conseil Départemental.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations respectueuses,

Philippe Lavergne  
Pour le Syndicat CGT

**OBTENU**

### POUR TOUS LES AGENTS

La CGT a demandé et obtenu la monétisation du CET au moment du départ à la retraite en cas d'impossibilité de prendre les congés épargnés pour raison de santé.

**BELLE VICTOIRE pour la CGT**

### POUR LES AGENTS DES COLLEGES

En 2017 la CGT obtenait 5 chèques pour les agents des collèges, c'était un premier pas !

**Cela avait fait beaucoup rire les autres syndicats.**

**OBTENU**

### POUR LES AGENTS DE MAÎTRISE

On essaiera de faire évoluer la situation lors de la remise à plat des discussions sur les régimes indemnitaires fin 2022 début 2023.

**ON NE LACHERA PAS !**

### POUR TOUS LES AGENTS

1<sup>ère</sup> demande du « grenelle social » ou « agenda social » accompagnée par notre vision de l'état de la collectivité.





## SYNDICAT cgt

du Conseil Départemental  
11 rue François Chénieux CS 83112  
87031 LIMOGES CEDEX 1  
Permanence chaque jeudi toute la journée  
☎ 05 44 00 11 95 – Fax 05 44 00 14 55  
Email : [cgt@haute-vienne.fr](mailto:cgt@haute-vienne.fr) BLOG: [cgt-cd87](http://cgt-cd87.fr)

### Sujets proposés par la CGT au Comité technique du 4 juin 2019

A Monsieur le Président du Conseil Départemental  
Président du Comité Technique

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous souhaitons inscrire à l'ordre du jour du Comité Technique du 4 juin 2019, les points suivants :

- La fonction publique fait partie des pistes envisagées par le gouvernement pour réaliser des économies. Monsieur le Président, qu'envisagez-vous pour que vos agents ne soient plus la variable d'ajustement des politiques locales et nationales. Nous demandons avec insistance que soit ouvert une forme de « Grenelle social » à l'échelle du Conseil Départemental,
- Un point sur la contractualisation des emplois,
- La participation financière employeur au titre de la mutuelle et de la prévoyance se fait sur la base du salaire et des primes. Qu'en est-il pour les agents qui travaillent à temps partiel ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations respectueuses,

Philippe Lavergne  
Pour le Syndicat CGT

### 2<sup>ème</sup> DEMANDE DE LA CGT D'UNE FORME DU « GRENELLE SOCIAL » OU « AGENDA SOCIAL » L

En intervention liminaire nous avons interpellé pour la deuxième fois le Président sur l'état de la collectivité et les conditions de travail des agents dans les mêmes termes qu'au CT précédent. Nous avons donc redemandé un grenelle social.

**Ce jour-là le Président a répondu à la CGT :**

« OUI, je reconnais que tout ne va pas bien, et je vous invite à faire des propositions pour améliorer les conditions de travail des agents » consultable sur notre blog.

En octobre, le Président nous présentait « l'agenda social » ou « grenelle social » que nous réclamions. Cela a permis les avancées suivantes :

- Assouplissement des règles de RTT ;
- Mise en place du télétravail ;
- 2 postes (puèr. et éducat.) en équipe de renfort et 2 postes d'agent d'entretien en équipe volante pour les collèges,
- Doublement des titres restaurant pour les agents des collèges ;
- Formation management des chefs de cuisine ;
- Meilleure prise en compte de la mobilité interne ;
- Elaboration d'un protocole de rupture conventionnelle ;
- Revalorisation de l'indemnité d'entretien des ASSFAM ;
- Le recrutement d'une deuxième psychologue du travail ;

L'essentiel de ces avancées étaient issu de nos propositions.

**C'est une des plus belles avancées  
obtenues par la CGT**

**OBTENU**





**OBTENU**

### **POUR LES AGENTS DE COLLEGES**

*En janvier 2019, suite à l'augmentation du prix du repas à la cantine des collèges, la CGT a demandé une fois de plus les chèques déjeuner pour nos collègues TOS. La récurrence de nos demandes a contribué à l'inscription de l'augmentation des titres restaurant pour les agents des collèges à l'agenda social.*

*La collectivité propose de le faire en deux étapes : 10 en 2021 et puis 15 en 2022.*

*Nous continuerons à demander les titres restaurant pour toute l'année.*

**Petite victoire pour la CGT mais victoire quand même.**

### **POUR TOUS LES AGENTS**

*Pour toute réponse, l'administration nous propose de l'inscrire à l'agenda social.*

*La CGT demande le relèvement ou la suppression du plafond des ressources de 2300 euros brut. .*

*On ne lâchera pas ...*

### **POUR TOUS LES AGENTS**

*Il fallait persévérer, l'administration finit par nous accorder l'assouplissement des RTT.*

**Encore une avancée à mettre au crédit de la CGT.**

**OBTENU**

# **SYNDICAT cgt**

du Conseil Départemental  
11 rue François Chénieux CS 83112  
87031 LIMOGES CEDEX 1  
Permanence chaque jeudi toute la journée

## **Sujets proposés par la CGT au Comité technique 21 janvier 2020**

A Monsieur le Président du Conseil Départemental  
en tant que Président du Comité Technique

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous souhaitons inscrire à l'ordre du jour du Comité Technique du 21 janvier 2020 les points suivants :

- Nous souhaitons que les agents des collèges puissent être destinataire des chèques-déjeuners tout au long de l'année. Il sera souhaitable de leur laisser le choix en début d'année scolaire entre la cantine ou la possibilité de bénéficier des chèques-déjeuner ;
- Avec l'augmentation substantielle du tarif des mutuelles, nous proposons une augmentation de la prise en charge de la collectivité d'une part importante du coût de cette dernière, ainsi que le relèvement du plafond des ressources de 2300 euro brut ;
- Nous devrions profiter de la mise en place du nouveau contrat collectif Prévoyance pour augmenter la participation financière de la collectivité. Cela permettra éventuellement d'inciter les agents à souscrire la garantie optionnelle d'invalidité ;
- Nous proposons également, comme nous l'avons évoqué dans nos propositions au sujet des 1607 heures, un assouplissement des règles d'utilisation des RTT.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour les élus du CT le Secrétaire Général

Philippe LAVERGNE





## SYNDICAT cgt

du Conseil Départemental  
11 rue François Chénieux CS 83112  
87031 LIMOGES CEDEX 1  
Permanence du mardi au vendredi toute la journée  
☎ 05 44 00 11 95 – portable 06 18 08 13 93  
Email : [cgt@haute-vienne.fr](mailto:cgt@haute-vienne.fr) BLOG: [cgt-cd87.fr](http://cgt-cd87.fr)

Cette période de crise nous a obligés à faire appel au télétravail. La CGT souhaite qu'il n'y ait pas d'interruption du télétravail et que cette expérience se prolonge au-delà du déconfinement progressif.

Le cours normal des choses devrait reprendre petit à petit. Pour cela, nous souhaitons faire un point sur l'agenda social.

Pour le Syndicat CGT du Conseil Départemental

Le secrétaire général  
Philippe LAVERGNE

### Sujets proposés par la CGT au Comité technique 2 juin 2020

A Monsieur le Président  
En tant que Président du Comité Technique

Ojet : ordre du jour du Comité technique du 02 juin 2020.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous souhaitons inscrire à l'ordre du jour du Comité Technique du 2 juin 2020 les points suivants :

Nous venons de connaître 8 semaines de confinement. Que l'on soit agent dans les services de l'HDD, ASSFAM, en MDD sociale et technique, au garage départemental, à l'antenne d'exploitation, agents des collèges ou femme de ménage, en position de travail, de télétravail ou simplement confiné, le personnel du Département a fait preuve de courage, d'abnégation pendant cette période particulièrement difficile et inédite en France. Ils ont permis la continuité du fonctionnement de la collectivité dans ses missions prioritaires et impératives.

Le gouvernement permet dans le cadre des efforts consentis par les agents, d'allouer une prime exceptionnelle pouvant aller jusqu'à 1000€. Nous souhaitons qu'au-delà de la bienveillance du Président à notre égard, que soit témoigné aux agents la reconnaissance de leur investissement de façon concrète par le versement d'une prime.

Les ASSFAM ont été particulièrement impactés par la crise sanitaire. Travail 24 h sur 24, faire face à des missions multiples et de dépenses inhabituelles. Le retour à une situation normale à moindre risque à moyen terme ne nous semble pas envisageable avec les connaissances actuelles. Nous souhaitons une compensation financière du travail et des coûts supplémentaires générés par cette crise sanitaire.

Nous souhaitons faire un point sur les retours d'expériences des consignes prodiguées par l'administration sur les sujets suivants :

- Les critères retenus pour désigner les agents mis en télétravail,
- L'évaluation du temps en ASA et en télétravail,
- Le respect des protocoles et PRA,
- Les moyens de protections et leurs diffusions,
- Le statut des agents à partir du 11 mai 2020 (garde d'enfants, agents fragiles) et sa communication.

#### **POUR TOUS LES AGENTS**

*Beaucoup d'agents sont restés mobilisés lors de la crise sanitaire, les administratifs qui sont partout, la DSI, les travailleurs sociaux, les agents des collèges, les agents d'entretiens et tous les autres ...  
Si le Conseil départemental a continué à fonctionner c'est grâce à vous tous.  
Pour le Président, cela aurait pu être une occasion de récompenser les agents autrement qu'en discours !*

#### **POUR LES ASSFAM**

*La CGT a demandé officiellement en Comité technique une compensation financière pour les ASSFAM en fonction du nombre d'enfants placés.  
Cela a été obtenu avec l'aide des autres syndicats.*

**OBTENU**







## SYNDICAT cgt

du Conseil Départemental  
11 rue François Chénieux CS 83112  
87031 LIMOGES CEDEX 1  
Permanence du mardi au vendredi toute la journée  
☎ 05 44 00 11 95 – Fax 05 44 00 14 55

Em:

### Sujets proposés par la CGT au Comité technique 6 octobre 2020

A l'attention de Monsieur le Président du Conseil départemental  
Président du Comité technique

Nous avons l'honneur de vous informer que nous souhaitons inscrire à l'ordre du jour du Comité technique du 6 octobre 2020, les points suivants :

- Nous souhaitons l'application du protocole national du 31 août 2020 ainsi que celle de la circulaire du 1<sup>er</sup> septembre 2020 en l'occurrence pour les agents vulnérables et leurs familles ;
- Le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique prévoit l'instauration de procédures visant à recueillir les signalements, à orienter et soutenir les victimes et les témoins. Nous souhaitons la mise en place de ces procédures ;
- En 2017, au moment de l'entrée en vigueur du parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), la Commission administrative paritaire (CAP) a été programmée en mai. Cette rencontre annuelle a continué à être honorée sur le mois de mai. Dans le cadre de l'agenda social, Monsieur le Président proposait d'augmenter le nombre d'avancements de grade et de promotions en 2021, c'est dans ce cadre-là que nous aimerions une CAP programmée avant le renouvellement de l'Assemblée ;
- Dans le cadre de l'agenda social, nous vous sollicitons sur la mise en place du décret n°2019-1593 du 31 décembre 2019 relatif à la procédure de rupture conventionnelle dans le cadre de la fonction publique. La rupture conventionnelle entre en vigueur pour une période expérimentale de 6 ans jusqu'au 31 décembre 2025. Nous souhaitons que cette mesure soit applicable au Conseil Départemental le plus rapidement possible afin de ne pas perdre trop de temps ;
- Un certain nombre d'agent d'entretien de la logistique centrale a répondu présent pendant le confinement. Leurs missions ont été plus intensives pour assurer la protection sanitaire. Ces agents, déjà en précarité (contrat à temps partiel pour la majorité), ont aussi fourni des efforts supplémentaires et des nouveaux gestes pour la désinfection lors du déconfinement. Ils jouent

#### **POUR TOUS LES AGENTS**

*Pendant la crise sanitaire la CGT n'a eu de cesse de protéger et de défendre aux mieux les intérêts des agents.*

***Nous sommes restés mobilisés même pendant la période de confinement***

#### **POUR TOUS LES AGENTS**

*Il est envisagé de mettre en place une procédure dédiée (sur le modèle par exemple de la demande de Protection Fonctionnelle) et de désigner un référent déontologue/lanceur d'alerte comme pilote et de s'adosser le concours d'un professionnel externe (convention possible avec l'ARACT). La CGT étant à l'initiative de ce sujet nous suivrons attentivement sa mise en place.*

#### **POUR TOUS LES AGENTS**

*La CGT a déjà accompagné plusieurs agents dans une démarche de rupture conventionnelle.*

**La suite du CT du 6 octobre  
sur la page suivante**

**OBTENU**



## SUITE des Sujets proposés par la CGT au Comité technique 6 octobre 2020

**OBTENU**

un rôle essentiel pour notre sécurité. Une prime exceptionnelle pourrait être octroyée pour personnels.

- Les agents des collèges ont eux aussi vu leurs missions évoluer sur cette période. Depuis la rentrée, tous les agents et élèves ont regagné les établissements scolaires. Les gestes de désinfection sont plus nombreux et demande du temps supplémentaire. Afin de ne pas délaissier d'autres missions utiles et prioritaires pour nos enfants, il serait souhaitable d'améliorer le système de remplacement des agents en arrêt maladie. L'effectif de ces établissements étant habituellement très juste, une réflexion à ce sujet devient urgente. D'autre part, les contractuels devraient bénéficier d'un contrat de 35 heures ; des permanences pourraient aussi leur être attribuées. Dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique, le recrutement d'apprentis pourraient être envisagé, notamment dans le secteur de la cuisine des établissements scolaires. Ces contrats de droit privé trouveraient aussi leur place dans d'autres domaines et sur d'autres pôles du Département.
- Lors de différents Comités techniques la CGT avait déjà évoqué l'urgence et le manque de réactivité pour les remplacements. Ce sujet proposé par la CGT dans l'agenda social n'a pas été retenu. Nous souhaitons qu'il soit pris en compte car il est un vecteur important de RPS.
- Nous souhaiterions aborder le sujet sur les horaires décalés dues aux fortes chaleurs. Le délai de prise de décision est trop court ; le vendredi pour le lundi. Seule la température annoncée sert de déclencheur ; le ressenti, le temps lourd et orageux, le taux d'hygrométrie... sont aussi à prendre en compte.
- Concernant les masques de protection des agents, le souhait de la collectivité étant de fournir essentiellement des masques en tissu, et aux vu de l'article L.4122-2 du Code du travail qui stipule que « les mesures prises en matière de santé et de sécurité au travail ne doivent entraîner aucune charge financière pour les travailleurs », nous souhaitons une prise en charge du cout du lavage des masques qui entraine des utilisations de la machine à laver supplémentaires pour les agents.
- Le 19 novembre 2020, partout en France, l'opération DuoDay permettra la formation de duos entre des personnes en situation de handicap et des professionnels volontaires dans de nombreuses entreprises, collectivités ou associations. Nous proposons à la collectivité de s'inscrire à cette initiative de partage qui existe depuis plusieurs années dans toute l'Europe ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations respectueuses.

Pour le syndicat CGT  
Le secrétaire

Philippe LAVERGNE

### **POUR LES AGENTS DES COLLEGES**

*2 apprentis vont être recrutés pour la restauration scolaire. Pour l'application des protocoles sanitaires et le renforcement des effectifs des équipes des collèges les plus sensibles, le Président a annoncé la création de 3 500 heures complémentaires de ménage. Cette mesure se traduit par la création de postes de "contractuels volants" pour une durée de 6 mois et l'augmentation du temps de travail d'agents déjà présents (augmentation du temps de travail de plus de 4 heures hebdomadaires). Un point hebdomadaire est réalisé afin d'ajuster au mieux les besoins en fonction de l'évolution de la situation de chaque établissement.*

**La CGT se félicite de ces décisions**

### **POUR TOUS LES AGENTS**

*Le remplacement, vaste sujet toujours boudé par l'administration. Nous en ferons un sujet prioritaire sur notre prochain mandat.*

**LA CGT NE LACHERA PAS !**

### **POUR LES AGENTS DES ROUTES**

*L'administration nous propose d'examiner ce sujet lors du prochain CHSCT début 2021.*

*La suite vous la connaissez, la CGT a obtenu la mise en place des horaires décalés sur la période estivale.*

*C'est une belle avancée pour les conditions de travail des agents.*

**La CGT souhaite également la possibilité d'aménagement des horaires pour tous les agents quand cela est possible.**

**OBTENU**







## SYNDICAT CGT

du CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
11, rue François Chénieux CS 83112  
87031 LIMOGES CEDEX 1  
Permanence du mardi au vendredi  
Tél : 05 44 00 11 95 Port. 06 18 08 13 93

### Sujets proposés par la CGT au Comité technique 19 janvier 2021

À Monsieur le Président du Conseil Départemental,  
Président du Comité Technique.

Objet : ordre du jour du Comité technique du 19 janvier 2021

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous souhaitons inscrire à l'ordre du jour du Comité technique du 19 janvier 2021 les sujets suivants :

- ✓ 1) Lors du précédent Comité technique la CGT vous a invité à avancer la date de « l'instance de discussion » que vous avez vous même souhaité et qui doit remplacer les « grandes CAP » au mois de janvier 2021 afin qu'elle se déroule avant le renouvellement de l'Assemblée Départementale. Ceci afin que vous puissiez envoyer un message fort à l'adresse des agents en terme de reconnaissance de leur investissement. Vous n'avez pas souhaité donner une suite favorable à notre demande. Cependant, le calendrier électoral a été modifié, les élections Départementales auront très certainement lieu en juin 2021 alors que la date de « l'instance de discussion » au sujet des avancements de grade et des promotions est prévue pour le mois de mai 2021.

C'est pour cette raison que nous vous faisons les propositions suivantes :

- Honorer la proposition faite dans le cadre de l'agenda social qui est de permettre plus de promotions individuelles que l'an passé.
- Nous souhaitons également qu'un effort particulier soit fait dans les grades où le nombre d'agents qui remplissent les conditions à un avancement de grade est important.
- Cela fait plusieurs années que la CGT du Conseil départemental bataille pour que l'engagement des agents qui font l'effort de passer un concours et ou un examen soit reconnu. Depuis 2 ans, en ce qui concerne les lauréats de concours, pour les avancements de grade vous avez fait un effort et nous vous en remercions. Par contre, à l'inverse, pour les lauréats des examens professionnels ce n'est pas le cas.

C'est pour cette raison que nous souhaitons que les lauréats des examens professionnels, dans le cadre des avancements de grade, soient promus.

Au sujet des lauréats des examens qui induisent un changement de cadre d'emploi, nous souhaitons qu'ils soient inscrits sur liste d'aptitude s'ils en font expressément la demande.

- ✓ Dans le cadre de l'état d'urgence et l'obligation de la mise en œuvre du protocole sanitaire dans les établissements d'enseignement, vous avez renforcé les équipes d'agents des collèges en recrutant 40 contractuels. L'année 2020 a été particulièrement épuisante pour ces agents et nous nous

### POUR TOUS LES AGENTS

Depuis le début de cette année ce sont les lignes directrices de gestion (LDG) qui fixent les orientations générales en matière de promotion et d'avancement grade tout en garantissant le dialogue social.

C'est pour cette raison que ce sujet que nous avons mis à l'ordre du jour avait toute sa place en Comité technique.

La CGT continuera inlassablement à revenir à la charge sur ces sujets. A force de répéter nos demandes, nous finirons par obtenir des améliorations.

### POUR LES AGENTS DES COLLEGES

Réponse de l'administration: conscient de l'effort consenti par les agents et l'obligation de résultat dans un milieu particulièrement exposé à la crise, le Président s'engage à maintenir ce dispositif tout le temps qu'il sera nécessaire.

**La CGT y veillera.** Nous pensons qu'il est nécessaire d'aller au-delà de l'état d'urgence sanitaire car il y aura des effets « post-Covid ».

**OBTENU**

La suite du CT du 19 janvier  
sur la page suivante



## SUITE des sujets proposés par la CGT au Comité technique 19 janvier 2021

dirigeons certainement vers une succession de vagues. Pour cette raison nous souhaitons que cette disposition soit reconduite jusqu'à la fin de l'année scolaire.

- ✓ La crise sanitaire que nous traversons impacte la vie professionnelle et personnelle des agents, cela sous différentes formes : fatigue, baisse de moral, angoisse et les effets post traumatiques à venir. Par conséquent la CGT souhaite attirer votre attention sur la nécessité d'être à l'écoute des agents sur des délais courts. Malgré l'engagement remarquable de notre psychologue, face aux sollicitations des agents, il y a des délais de plus en plus long pour être reçu. La CGT vous demande de procéder d'urgence au recrutement d'un(e) psychologue supplémentaire. Ce recrutement est inscrit dans le cadre de l'agenda social à l'échéance 2022. Il serait incompréhensible de ne pas avancer ce recrutement à 2021 au vu des enjeux que cela représente pour la santé des agents.
- ✓ Toujours dans le prolongement des effets de la crise sanitaire en 2021, la CGT invite l'administration à porter une attention particulière aux agents qui ressentent la nécessité de passer à temps partiel. La fatigue, la perte de repères de leurs enfants dans le domaine scolaire, des charges émotionnelles importantes, le besoin de retrouver un équilibre progressif sur le plan professionnel comme personnel sont autant de bonnes raisons de faciliter le passage à temps partiel. Nous souhaitons qu'une discussion soit initiée avec les représentants des personnels pour aller bien au delà de ce qui est fait aujourd'hui dans ce domaine.
- ✓ Le télétravail de crise risque de perdurer ne serait-ce que par intermittence. De manière à ce que l'on puisse l'institutionnaliser à la date prévue, en juin 2021, la CGT vous propose que l'on s'empare des périodes de télétravail de crise afin d'enrichir l'expérimentation du télétravail qui avait été mis en place avant qu'il ne soit suspendu à cause du Covid-19.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations sincères.

Pour le syndicat CGT du Conseil Départemental  
le secrétaire général

  
Philippe LAVERGNE

### POUR TOUS LES AGENTS

*La CGT est à l'origine de la demande d'un psychologue du travail supplémentaire. Une médecine du travail à temps partiel, des délais de plus en plus longs pour un rendez-vous, malgré l'engagement remarquable de la psychologue en place dans un contexte sanitaire, social extrêmement difficile ... les agents méritaient bien cela !*

### POUR TOUS LES AGENTS

**Réponse de l'administration:** nous ne sommes pas opposés à accorder d'avantage de temps partiel, mais attention s'il y en a beaucoup plus, ce n'est pas pour autant qu'il sera davantage compensé.

Malgré notre insistance nous n'avons pas reçu de réponse très claire. Ce n'est pas vraiment oui et pas vraiment non. Cela nous désole la CGT. Ce qui nous intéresse, c'est qu'une collectivité qui se dit bienveillante apporte une réponse à la hauteur des enjeux de santé des agents.

**Les remplacements et le temps partiel font partis des sujets essentiels qui participent à l'amélioration de la qualité de vie au travail que nous défendrons bec et ongle lors de notre prochain mandat.**

### POUR LES TELETRAVAILLEURS

*Pour institutionnaliser le télétravail, l'administration nous proposait la date de juin 2022 avant qu'une autre organisation syndicale ne demande son report à fin 2022 voir début 2023.*

*Que de temps perdu !*

**ON Y ETAIT  
PRESQUE !**

**OBTENU**







## SYNDICAT CGT

du CONSEIL DEPARTEMENTAL

11 rue François Chénieux CS 83112  
87031 LIMOGES CEDEX 1

Permanence du mardi au vendredi toute la  
Journée de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

☎ 05.44.00.11.95 – port : 06 18 08 13 93  
✉ [cgt@haute-vienne.fr](mailto:cgt@haute-vienne.fr) - Bloa : cat-cd87.fr

### Sujets proposés par la CGT au Comité technique 4 mai 2021

A Monsieur le Président  
En tant que Président

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous souhaitons inscrire à l'ordre du jour du Comité Technique du 4 mai 2021 les points suivants :

- Nous souhaitons que les agents qui n'ont pas été présents toute l'année puissent bénéficier de la prime de fin d'année liée aux 1607 heures. Cette prime serait proratisée au temps de présence réel de l'agent dans la collectivité ;
- Nous souhaitons que la communication à destination des agents soit améliorée. Voici quelques exemples :  
Au sujet du télétravail il était question de 2.5 jours par semaine au maximum, avant de faire tomber cette limite. Nous sommes ensuite passés au télétravail à prioriser quand c'est possible. Encore aujourd'hui, dans les services, des agents sont persuadés que le télétravail est limité.  
Au sujet de l'embauche à 14h00 afin de permettre aux agents de se restaurer sur place en toute sécurité ou de rentrer chez eux pour manger. Des agents ont découvert la consigne en échangeant avec d'autres agents, d'autres en ont bénéficié. Pour la prolongation du dispositif au 30 avril 2021 des consignes contradictoires sont transmises aux agents ;
- Dans le cadre de l'agenda social toute une série d'engagement sont prévus pour l'année 2021. Au prochain comité technique nous serons au mois de mai et pour l'instant pas un seul engagement n'aura été tenu. Nous vous proposons l'**ouverture** des discussions autour du régime indemnitaire pour une redéfinition des groupes de fonctions avec une harmonisation et d'éventuelles revalorisations avant la mi-juin. Nous souhaitons également discuter de la revalorisation de la participation financière pour les adhérents de contrats labellisés et de la prévoyance collective. Si la discussion à ce sujet doit s'effectuer au CT du mois d'octobre 2021 les agents ne pourront pas en bénéficier alors que c'est un engagement inscrit à l'agenda social pour l'année 2021. Nous souhaitons également le relèvement du plafond de ressources pour pouvoir bénéficier de la participation financière de la collectivité ;
- La CGT constate que beaucoup d'agents décident de quitter notre collectivité. Certains services sont même sinistrés. De l'aveu même de l'administration il devient difficile de recruter. Les raisons peuvent être nombreuses : manque d'attractivité de la collectivité, rémunération inférieure aux collectivités voisines, manque de perspectives d'avenir en termes de déroulement de carrière. La CGT demande à l'administration d'effectuer un audit externe sur la qualité de vie au travail ;
- Nous souhaitons une clarification sur la procédure des astreintes estivales. Quand déclencher l'astreinte de renfort en cas d'alerte météo. Des dysfonctionnements ont eu lieu au mois d'octobre 2020 lors de la tempête Alexandre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour les élus du CT, le secrétaire général  
Philippe LAVERGNE

Copie : au Directeur Général des Services

### POUR LES AGENTS CONTRACTUELS

En séance, le Président a accordé à la CGT d'étendre le nombre de bénéficiaires en versant également cette prime aux agents qui intègrent les services départementaux avant le 30 juin (de façon proratisée) et donc présents depuis au moins 6 mois dans l'année à la place d'un an.

**Encore une avancée obtenue par la CGT.**

OBTENU

### POUR TOUS LES AGENTS

A cette question le Président a répondu OUI. Il s'est dit ouvert à un accompagnement externe dans cette démarche permanente d'amélioration de la qualité de vie au travail et des risques psychosociaux.

C'est un engagement oral majeur obtenu par la CGT. Qui a été suivi dans les faits en début d'année 2022.

### ACTION DE LA CGT

A cette occasion et pour conforter le Président sur la nécessité de se pencher sérieusement sur la QVT et les RPS, la CGT a adressé à tous les agents du département un questionnaire.

**Plus de 500 agents y ont répondu, ce qui est un succès incontestable et un message fort à l'adresse de l'administration.**

C'EST UN  
PREMIER PAS







Proche,  
Efficace,  
Solidaire ...

## SYNDICAT CGT

Conseil Départemental  
11, rue François Chénieux - CS - 83112  
87031 LIMOGES Cedex 1  
Tél : 05 44 00 11 95 - 06 18 08 13 92

**OBTENU**

### Sujets proposés par la CGT au Comité technique du 5 octobre 2021

A Monsieur le Président du Conseil départemental  
En tant que Président du comité technique

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous souhaitons inscrire à l'ordre du jour du Comité Technique du 05 octobre 2021 les points suivants :

- En plus de la cellule fin de carrière et retraite qui existe déjà (information sur les droits, préparation du dossier retraite) nous souhaitons que soit créé dans ce service un poste de chargé de la GPEC spécifique aux « seniors ». Il est nécessaire de mettre en place une coordination avec les acteurs pour le déroulement de la carrière, les éventuels aménagements de postes, garantir la protection des « seniors », engager des axes de travail préventif, la formation, anticiper le remplacement de tous les départs à la retraite.

La moyenne d'âge des agents de la collectivité ne cesse de progresser, les agents vont devoir travailler de plus en plus longtemps, prendre soin des plus anciens c'est aussi reconnaître leurs expériences, leur savoir-faire, les respecter et saluer les années de leur engagement.

- Le décret n° 2021-1065 du 9 août 2021 relatif à la visite médicale des travailleurs avant leur départ à la retraite. Ce texte précise les catégories de travailleurs bénéficiant de la visite médicale avant leur départ à la retraite prévue à l'article L. 4624-2-1 du code du travail. Il prévoit les modalités selon lesquelles cette visite doit être effectuée, les modalités selon lesquelles le médecin du travail établit une traçabilité des expositions du travailleur à certains facteurs de risques professionnels et peut formuler des préconisations en matière de surveillance post-professionnelle, et, le cas échéant, informer le travailleur sur les dispositifs spécifiques mis en place par les régimes accidents du travail - maladies professionnelles. Les dispositions du décret s'appliquent aux travailleurs dont le départ ou la mise à la retraite intervient à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021. Nous souhaitons l'application de ce décret.

- Sur une partie de l'année scolaire 2020/2021, vous avez mis en place un renfort inédit dans les collèges, quarante agents contractuels pour faire face à la charge de travail supplémentaire. Aujourd'hui, alors que la crise sanitaire engendre toujours du travail supplémentaire et que des gestionnaires demandent à leur équipe le même niveau d'exigence nous souhaitons qu'un effort particulier soit fait à destination de ces agents.

- Les agents chargés du ménage à l'HHD effectuent des semaines de 5 jours en alternance avec des semaines de travail de 6 jours. Cette cadence de travail est particulièrement épuisante pour les agents sur les semaines longues. Nous souhaitons qu'une réflexion soit engagée afin d'améliorer ces rythmes de travail.

**OBTENU**

#### POUR TOUS LES AGENTS

L'administration a entendu notre demande et dès ce comité technique a lancé le recrutement d'un conseiller en mobilité et évolution professionnelle (aujourd'hui en poste).

**L'avis de la CGT:** c'est une avancée majeure pour la prise en compte de difficultés récurrentes dans le quotidien des agents.

Cet agent aura pour fonction de piloter « la mobilité professionnelle » et de co-construire un plan d'action (collectif ou individuel) pour la mise en œuvre des projets professionnels et des parcours professionnels des agents.

**La CGT restera toujours très mobilisée sur ces sujets.**

#### POUR LES AGENTS DES COLLEGES

Le Département réfléchit à l'évolution de l'organisation du travail avec plus de cuisiniers titulaires remplaçants et à la mise en place d'une équipe volante en charge du ménage et de la maintenance afin de pouvoir faire face aux absences.

Cette crise a aussi suscité une réflexion qui est en cours actuellement sur une autre répartition des moyens dans les collèges.

La CGT est particulièrement satisfaite de cette réponse, cela a toujours été une demande forte de notre organisation. Aujourd'hui nous y sommes, c'est en place. **Cependant nous estimons qu'il faut aller plus loin ....**

#### POUR LES AGENTS DE LA LOGISTIQUE CENTRALE

**ENFIN ! la semaine de six jours c'est fini.**

L'administration accepte de simplifier l'organisation en place à l'HDD afin d'alléger et réorganiser les horaires des agents du ménage. Cela profitera également aux gardiens.

C'est une demande de la CGT depuis 2018. Nous continuons à demander des titularisations.

**OBTENU**

**SUITE du CT du 5 OCTOBRE  
PAGE SUIVANTE**



## SUITE des sujets proposés par la CGT au Comité technique du 5 octobre 2021

- L'article 106 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique prévoit que les collectivités territoriales de plus de 10 000 habitants proposent à au moins un de leurs agents et à titre expérimental pour une durée maximale de trois ans, une formation à la langue des signes française au titre des formations de perfectionnement. Cela permettrait également de recruter un agent présentant ce handicap.
- Nous souhaitons qu'un point de situation soit fait sur le télétravail expérimental. Nombre de demandes, de recalés ...
- De la même manière, nous souhaitons qu'un point soit fait sur l'expérimentation des horaires décalés par forte chaleur dans les services départementaux.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

### **Cela a bénéficié essentiellement aux agents administratifs.**

*Pour répondre sur ce point réglementaire, le Département a fait appel au centre de formation de la langue des signes du Limousin. Cette formation a été ouverte à 9 agents du Département.*

*L'objectif étant de mieux communiquer avec des agents ou des usagers malentendants.*

**Ensuite 2 agents ont été retenus pour une formation plus complète.**

### **Des faits et des éléments !**

*Lors des dernières élections professionnelles, dans le cadre de notre profession de foi, nous avons annoncé les sujets sur lesquels nous souhaitions obtenir des avancées.*

*Il y a le sujet des remplacements que nous n'avons pas pu porter. Ce n'est pas faute d'avoir essayé, mais l'administration à chaque fois bottait en touche. C'est pourtant un élément indispensable à la réalisation d'un service public de qualité, mais aussi un facteur important qui influence nos conditions de travail.*

*Lors de notre prochain mandat, nous renforceront nos actions sur ce sujet.*

### **A la CGT on fait ce que l'on dit et on dit ce que l'on fait.**

*C'est pourquoi, l'agent qui souhaite connaître la réalité de notre travail, peut s'en faire une idée complète grâce à ce document qui repose uniquement sur des faits avec les éléments objectifs qui s'y rattachent.*

**OBTENU**





## SYNDICAT CGT

du CONSEIL DEPARTEMENTAL

11 rue François Chénieux CS 83112  
87031 LIMOGES CEDEX 1

Permanence du mardi au vendredi toute la  
Journée de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

☎ 05.44.00.11.95 – port : 06 18 08 13 93

[cgt@](mailto:cgt@)

### Sujets proposés par la CGT au Comité technique 18 janvier 2022

A Monsieur le Président du Conseil départemental  
en tant que Président du Comité technique

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous souhaitons inscrire à l'ordre du jour du Comité technique du 18 janvier 2022 les points suivants :

- En mai 2021, lors du Comité technique, la CGT vous avait demandé de faire appel à un organisme externe pour effectuer un audit sur la Qualité de vie au travail. Vous aviez répondu favorablement à notre demande.  
En décembre 2021 nous avons lancé un questionnaire sur la qualité de vie au travail (QVT) et sur les risques psycho-sociaux (RPS). Cette démarche que nous qualifions de pré-diagnostic, au vue des premiers résultats, laisse apparaître un niveau de RPS inquiétant ainsi qu'une QVT préoccupante.  
C'est pour ces raisons que nous demandons pour cette année une intervention extérieure sur ces sujets afin de garantir aux agents du Conseil départemental les conditions de travail qu'ils méritent ;
- Nous souhaitons aborder le sujet du recrutement. Depuis plusieurs années, sur le tableau des emplois, le delta entre les emplois créés et les emplois pourvus est important voire en augmentation.  
Il faut rajouter à cela les remplacements tardifs ou partiels des agents absents sur des périodes plus ou moins longues. Aujourd'hui, nous estimons que le total des emplois inoccupés et des postes vacants pour diverses raisons se situe dans une fourchette de 15 à 20% de l'effectif global.  
Il n'est plus possible de continuer comme cela.  
Nous considérons qu'il faudrait d'abord pourvoir les postes vacants, puis dans un second temps renforcer globalement l'effectif pour remettre à niveau les moyens nécessaires à l'exercice de nos missions. Cette remise à niveau doit être déclinée service par service pour être adaptée aux besoins. Cette réflexion doit se faire en associant les agents sur la définition postes nécessaires ;
- Il est question de réorganisations tous azimuts. C'est le cas pour le social sur l'agglomération de Limoges et pour les services de la voirie. Si c'est le cas nous souhaitons que les agents ainsi que les instances tel que le CHSCT soient associés à ces projets ;

### POUR TOUS LES AGENTS

C'est parti, le Président a lancé l'élaboration d'un nouveau document unique d'évaluation des risques psycho-sociaux (DURPS).

**OBTENU**

Nous vous invitons à consulter les résultats du questionnaire QVT et RPS disponibles sur notre blog « [cgt-cd87.fr](http://cgt-cd87.fr) ».

Si cette démarche arrive à son terme et qu'elle génère un plan d'action, ce sera

**une très belle victoire de la CGT.**

### POUR TOUS LES AGENTS

Aujourd'hui plus de 180 emplois permanents ne sont pas pourvus. Ce n'est tout simplement pas acceptable !

**BATAILLE  
A VENIR**

Cette situation a des conséquences sur la qualité de vie au travail et plus grave encore sur le service public du aux usagers.

SUITE du CT du 18 JANVIER  
PAGE SUIVANTE





Pour faire face à l'inflation le gouvernement s'est senti obligé de verser une rustine de 100 € aux petits salaires (inférieur à 26 000 euros brut sur 10 mois). Ce niveau de salaire représente celui de la majorité des agents du Conseil départemental. C'est pourquoi nous souhaitons que le calendrier 2021 de l'agenda social sur lequel vous vous étiez engagé soit respecté, il s'agit :

- De la revalorisation de la participation financière pour les adhérents de contrats labellisés et de la prévoyance collective au courant de l'année 2021 ;
- Dans le cadre de l'agenda social, pour 2022, vous vous étiez engagé à revaloriser l'indemnité d'entretien des ASSFAM. Nous souhaitons que cette question soit mise à l'ordre du jour de ce Comité technique pour permettre une mise en œuvre rapide ;
- Nous souhaitons aborder le temps partiel des agents en fin de carrière dès ce Comité technique pour que votre engagement, toujours dans le cadre de l'agenda social puisse être effectif en 2022.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour les élus du CT le secrétaire général

## Suite des sujets proposés par la CGT au Comité technique 18 janvier 2022

### POUR LES ASSFAM

La CGT réclamait déjà début janvier une augmentation de l'indemnité d'entretien des ASSFAM. Elle a été augmentée de 3.5% au Comité technique du mois de juin 2022 et nous avons demandé courant juillet 2022 que l'indemnité d'entretien soit indexée à l'inflation.

**OBTENU**

### POUR TOUS LES AGENTS

*Il n'était pas nécessaire d'être devin pour comprendre que nous allons être impactés par une crise économique sans précédent avant même le début de la guerre en UKRAINE.*

*La CGT a été la première organisation syndicale du Conseil départemental à demander des efforts à l'administration au sujet du pouvoir d'achat avec des propositions au Comité technique de janvier 2022.*

*Plus tard, dès le début du conflit entre la Russie et l'Ukraine la CGT a fait toute une série de nouvelles propositions au Président du Département pour améliorer notre pouvoir d'achat (le courrier est consultable sur notre blog). Sans réponse de sa part, nous l'avons à nouveau interpellé sous la forme d'une lettre ouverte que nous vous avons diffusé par tract et sur l'intranet.*

*En juin 2022, le Président nous a accordé quelques subsides bien insuffisants que nous avons bien sûr acceptés. Depuis, nous continuons inlassablement à interpellier le Président ...*





Proche,  
Efficace,  
Solidaire ...

## SYNDICAT CGT

Conseil Départemental  
11, rue François Chénieux - CS - 83112  
87031 LIMOGES Cedex 1  
Tél : 05 44 00 11 95 - 06 18 08 13 93

### Sujets proposés par la CGT au Comité technique 7 juin 2022

A Monsieur le Président du Conseil départemental  
En tant que Président du comité technique

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous souhaitons inscrire à l'ordre du jour du Comité Technique du 07 juin 2022 les points suivants :

#### 1/ l'emploi contractuel :

La situation économique est difficile, les perspectives d'amélioration ne sont pas réjouissantes. La précarité induite par l'emploi des contractuels pénalise les agents dans leur vie personnelle et familiale, avec un impact financier au quotidien et en termes de projection sur l'avenir. Elle fragilise également leur vie professionnelle et leurs conditions de travail et l'organisation des services.

Nous sommes persuadés de la nécessité d'engager des négociations pour un nouveau Plan de résorption de l'emploi précaire dans notre collectivité et d'amélioration des conditions de travail.

Ce plan pourrait comporter de nombreux aspects :

- Adosser l'évolution salariale sur les grilles indiciaires de la Fonction Publique ;
- Garantir une égalité de traitement, notamment en attribuant le régime indemnitaire dès le premier jour de travail.
- Engager un plan de CDIisation des agents contractuels sur emploi permanent ;
- Engager un plan de titularisation des agents contractuels de cat. C sur emploi permanent ;
- Développer encore d'avantage le recours à des brigades mobiles avec du personnel pérenne pour pourvoir les besoins en remplacements et en renforts de service.

#### 2/ Le pouvoir d'achat :

La CGT vous a interpellé sur le pouvoir d'achat des agents de la collectivité. Nous vous avons fait plusieurs propositions dont nous attendons toujours des réponses.

Le salaire est mensuel et la difficulté pour faire face à la vie chère l'est également. C'est pour cette raison, que nous souhaitons que soit étudiée la possibilité de mensualiser la prime que vous nous avez octroyé lors des négociations sur le temps de travail.

#### 3/ La promotion au grade de technicien pour les chefs de cuisine :

La possibilité de bénéficier du grade de promotion de technicien pour un chef de cuisine est assortie au nombre de demi-pensionnaire. Pour les chefs de cuisine des petits collèges inscrits sur liste d'aptitude au grade de technicien cela implique une obligation de mobilité.

La responsabilité du chef de cuisine est la même quel que soit la taille du collège et du nombre de demi-pensionnaire.

Le rôle essentiel étant la gestion des coûts tout en assurant des repas de qualité dans le respect des règles d'hygiène de sécurité alimentaire strictes. C'est pour cette raison que nous souhaitons l'abrogation de cette obligation.

### **POUR LES AGENTS CONTRACTUELS**

Les agents contractuels qui bénéficient de contrat de plus d'un an vont pouvoir toucher le régime indemnitaire dès le premier mois.

Pour les contrats longs, c'est une juste compensation et **une belle victoire pour la CGT.**

Les contrats de moins d'un an bénéficient de la prime de précarité de 10%.

Depuis, nous avons demandé que pour les métiers à fortes tensions le régime indemnitaire soit versé dès le premier mois même pour les contrats courts.

**Nous attendons la réponse !**

La CGT défend la précarité quelle qu'elle soit. Par le passé nous avons déjà obtenu des vagues de titularisation et de cdisation.

OBTENU

### **POUR TOUS LES AGENTS**

**Nous avons demandé et obtenu la mensualisation de la prime de fin d'année pour plusieurs raisons :**

- la difficulté de boucler les fins de mois est mensuelle ;
- Tous les agents de la collectivité seront concernés par son versement. Elle sera désormais versée au prorata des mois de présence, ce qui n'était pas le cas avant ;
- le principe du complément indemnitaire annuel (CIA) a été acté et devra faire l'objet d'un versement annuel.

OBTENU





## SUITE des sujets proposés par la CGT au Comité technique du 7 juin 2022

### 3 bis/ la promotion des titulaires remplaçants en cuisine :

La mission des titulaires remplaçants est difficile. Elle requière une capacité d'adaptation importante avec les mêmes responsabilités qu'un chef de cuisine. Nous souhaitons que ces agents aient les mêmes perspectives d'avenir que leurs homologues sédentaires.

### 4/ la suppression des points bonus :

En 2021 a été instauré le système des points bonus pour les entretiens professionnels. La CGT avait été le seul syndicat à s'interroger sur la pertinence et l'intérêt pédagogique de ce système. Au vu des remontés de terrain et de l'effet pratiquement inexistant sur les promotions et les avancements de grade nous demandons sa suppression définitive, cela avant les entretiens professionnels de l'année 2022.

### 5/ autorisation de conduite permanente des secrétaires en MDD sociale :

Les autorisations de conduites ont été supprimées en 2022 pour les secrétaires des MDD sociales. Nous souhaitons savoir pourquoi et dans quel but ?

### 6/ assurance des sous-régisseurs :

En cas d'absence du régisseur un PV est rédigé stipulant les dates de son absence. Lorsque le sous-régisseur le remplace il ne bénéficie pas de la couverture du régisseur. Nous souhaitons que soit mis en place l'équivalent en termes de sécurité pour ces agents.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour les élus CGT du Comité Technique  
le secrétaire général

Philippe LAVERGNE

## Voilà, quel a été le travail de la CGT en Comité technique de 2019 à 2022.

Le comité technique est consulté sur les sujets suivants :

- Organisation et au fonctionnement des services ;
- Évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels ;
- Grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences ;
- aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire ;
- Formation, insertion et promotion de l'égalité professionnelle ;
- Sujets d'ordre général relatifs à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail ;
- Aides à la protection sociale complémentaire, lorsque la collectivité territoriale en a décidé l'attribution, et action sociale ;

Le CT est informé des conséquences des principales décisions budgétaire sur la gestion des emplois.\*

### **POUR LES AGENTS DES COLLEGES**

*Il faut redéfinir les critères d'accès au grade de technicien pour les cuisiniers.*

*Le déroulement de carrière des agents des collèges qui sont second de cuisine, chef de cuisine et titulaire remplaçant en cuisine devrait être discuté fin 2022 début 2023.*

*La CGT à l'origine de cette démarche, accompagnera ce projet jusqu'à son terme.*

**OBTENU**

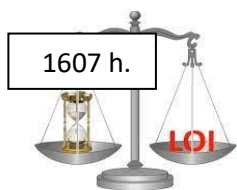
### **POUR TOUS LES AGENTS**

*Du propre aveu de l'administration, les points bonus n'ont pratiquement aucune influence sur les déroulements de carrière. Ils n'ont que le mérite de créer des tensions dans les services.*

**La CGT a demandé la suppression des points bonus.**



## 2/ Les 1607 heures et sa prime.



Des esprits chagrins vous avaient dit : « il faut attendre 2023 », « vous ne la toucherez pas » ou « vous ne la toucherez qu'une fois », que « la CGT dit et fait n'importe quoi ».

La CGT avait eu raison de négocier. Aujourd'hui, c'est le branle-bas de combat dans les

Départements qui n'ont pas encore délibéré au sujet du passage aux 1607 heures et ça se fait dans la douleur.

Cette année c'est la troisième fois que nous touchons la prime. Aujourd'hui, elle est intégrée dans notre régime indemnitaire en étant mensualisée.

La CGT avait été force de propositions :

- Nous avons proposé une demi-heure de plus par semaine (cette solution avait remporté la majorité des suffrages des agents) plutôt que de perdre trois jours de pont, de RTT ou de congé ;
- Une prime dégressive de la catégorie C vers la catégorie A ;
- L'assouplissement des RTT.

**Nous vous rappelons qu'un syndicat avait voté contre cette prime.**

*Tous les éléments concernant ce dossier (courriers, propositions, réponses) sont consultables sur notre Blog : « cgt-cd87 » dans le dossier « Bilan CGT 2019 à 2022 ».*

## 3/ L'agenda social



Il aura fallu deux interventions musclées de la CGT en Comité technique où nous donnions notre vision du fonctionnement de l'administration avec pour objectif très claire d'obtenir un Agenda Social.

Lors de ces 2 Comités techniques, notre intervention a permis une amorce de prise de conscience des conditions de travail.

Beaucoup reste à faire, le chemin sera encore long, mais la CGT est déterminée à tout mettre en œuvre pour l'amélioration des conditions de travail et par ricochet de la qualité du service public rendu aux usagers.

*Notre intervention et nos propositions des grands thèmes que nous souhaitons voir aborder dans le cadre de l'agenda social sont consultable sur notre blog « cgt-cd87.fr » dans le dossier « Bilan CGT 2019 à 2022 ».*

## 4/ l'égalité des femmes des hommes.



Début septembre 2021, un groupe de travail s'est réuni pour élaborer un plan d'action sur l'égalité des femmes et des hommes auquel étaient conviés les syndicats représentatifs.

Comme à son habitude, la CGT a été force de propositions. **80% du contenu du plan qui a été validé en Comité technique est issu de nos propositions.**

*Notre proposition ainsi que le plan d'action de l'administration » est consultable sur notre blog dans « Bilan CGT 2019 à 2022 ».*

## 5/ le télétravail et son institutionnalisation



La CGT a participé aux différents groupes de travail. L'expérimentation a été actée. Elle devait se dérouler sur une année. Le planning a été bousculé du fait des vagues successives de l'épidémie du Covid19.

Pour l'institutionnalisation de cette nouvelle organisation de travail, une ultime réunion de travail devait avoir lieu le 31 mai 2022 pour une validation au Comité technique du 7 juin 2022 et une mise en œuvre dès le mois de juillet. Cependant, à la demande d'une autre organisation syndicale, la réunion de travail du 31 mai a été reportée à la fin de cette année avec les conséquences que cela engendre. La CGT a exprimé son désaccord à ce report et à plusieurs reprises nous avons demandé que le télétravail soit élargi à au moins deux jours par semaine.

*Le dossier télétravail est consultable sur notre Blog.*



## 6/ Le questionnaire RPS et QVT



En janvier 2022, la CGT vous a fait parvenir un questionnaire anonyme sur la qualité de vie au travail et sur les risques psycho-sociaux. Vous avez été très nombreux à y répondre (+ de 500 réponses).

Nous avons publié les résultats de cette enquête par tract. *Ils sont toujours consultables sur notre blog.*

Ces résultats confirment ce que la CGT exprimait régulièrement auprès de l'administration sur le mal être des agents et les conditions de travail dégradées.

Comme le Président s'y était engagé en 2019 dans le cadre de l'agenda social 2020-2022 (obtenu par la CGT), l'élaboration d'un nouveau document unique d'évaluation des risques psycho-sociaux (DUERPS) va être initiée. La toute première tâche consistera à élaborer un cahier des charges afin de s'adjoindre l'accompagnement d'un cabinet externe, qui est une demande de la CGT.

Si cette démarche en arrivant à son terme est suivi d'actions, cela aura des conséquences importantes sur la QVT et les RPS.

## 7/ Victoire juridique



Si aujourd'hui un agent peut prétendre à un avancement de grade alors qu'il a été absent pour raison médicale pendant l'année prise en compte pour cet avancement, c'est grâce à notre action auprès du tribunal administratif en 2020 pour défendre les intérêts d'un agent de la collectivité.

**La CGT du Conseil Départemental a représenté des collègues lors de :**

- demandes de protection fonctionnelle ;
- demandes de rupture conventionnelle ;
- de saisines de CAP ;
- de reconnaissances d'accident du travail ;
- de convocations disciplinaires ;
- de consultations de dossier individuel ;
- de simples convocations.

## 8 : Victoire électorale lors des élections de la CNRACL en mars 2021



Résultat des votes des actifs au Conseil Départemental 87 :

- |        |      |                                           |
|--------|------|-------------------------------------------|
| ➤ CGT  | avec | <b>140 voix soit 37.74% des suffrages</b> |
| ➤ FSU  | avec | 126 voix soit 33.96% des suffrages        |
| ➤ UNSA | avec | 28 voix soit 7.55% des suffrages          |
| ➤ FO   | avec | 24 voix soit 6.47% des suffrages          |

Résultat national des votes des actifs :

- |        |      |                             |
|--------|------|-----------------------------|
| ➤ CGT  | avec | <b>28.76% des suffrages</b> |
| ➤ FO   | avec | 18.07% des suffrages        |
| ➤ UNSA | avec | 6.42% des suffrages         |
| ➤ FSU  | avec | 2.92% des suffrages         |



Il n'y a pas de plus beau combat  
que celui que l'on mène pour les autres.  
La CGT c'est pour toi,  
c'est pour moi,  
c'est pour nous tous.



*Proche,  
Efficace,  
Solidaire ...*

## Syndicat CGT du CD 87

11 rue François Chénieux  
87000 LIMOGES

Tél : 05 44 00 11 95 – Tél. port. 06 18 08 13 93  
Courriel : [cgt@haute-vienne.fr](mailto:cgt@haute-vienne.fr) – blog : [cgt-cd87.fr](http://cgt-cd87.fr)  
Permanence du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00